



BOURGES

CONSEIL MUNICIPAL Lundi 26 mars 2018 à 18 heures Compte rendu analytique

Le Conseil Municipal de Bourges s'est réuni, sous la présidence de M. Pascal BLANC, Maire, le lundi 26 mars 2018, à 18 heures, dans la salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville, sur convocation préalable de M. le Maire, adressée à domicile le jeudi 15 mars 2018.

M. le Maire déclare la séance ouverte et fait part des excuses et des pouvoirs des Maires-Adjoints et des Conseillers Municipaux absents. M. GUEGUEN et M. LEFELLE sont désignés comme secrétaires de séance.

Puis M. le Maire aborde l'ordre du jour du Conseil Municipal. Il indique avoir inversé l'ordre de passage des différentes délibérations en commençant par la fin de l'ordre du jour.

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 15 février 2018 :

M. le Maire soumet aux Conseillers Municipaux le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 15 février 2018.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Délibération présentée par M. le Maire :

1. Motion contre la proposition d'évolution de la présence postale à Bourges. Non à la fermeture de nos bureaux de poste :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

de se prononcer de manière ferme et définitive " contre " la fermeture des bureaux de Poste d'Asnières, de Carnot et des Gibjoncs, et l'évolution en « Points Relais ».

Délibération présentée par M. TINAT : Politique de la Ville, Jeunesse

2. Contrat de ville. Programmation 2018. Subventions :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

1. d'approuver la programmation 2018 du Contrat de Ville ;
2. d'autoriser M. le Maire, ou le Maire-Adjoint délégué à la Politique de la Ville et à la Jeunesse, à signer et à suivre l'exécution des conventions nécessaires à sa mise en œuvre et à l'obtention des crédits correspondants ;
3. d'autoriser M. le Maire, ou le Maire-Adjoint délégué à la Politique de la Ville et à la Jeunesse, à solliciter l'attribution des subventions escomptées, relatives à ces opérations ;
4. d'autoriser M. le Maire, ou le Maire-Adjoint délégué à la Politique de la Ville et à la Jeunesse, à verser les subventions prévues dans le cadre de cette programmation 2018 aux associations et organismes responsables des projets cités dans la délibération.

étant précisé que Mmes et MM. les Maires-Adjoints et les Conseillers Municipaux, intéressés à la présente délibération, ne prennent pas part au vote.

Délibérations présentées par M. MESEGUER : Jumelages, Relations Internationales, Ecologie et Développement Durable, Diversité

3. Service Rivières - Eaux Pluviales. Demandes d'autorisations uniques pluriannuelles de prélèvement d'eau à des fins d'irrigation agricole pour les bassins versants Yèvre-Auron et Cénomaniens dans le département du Cher. Avis du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

par 43 voix "pour" et 6 abstentions (Mme FELIX, M. FRAGNIER, Mme SINSOULIER, Mme BEZOUI, M. LEFELLE, M. CROTTE)

de donner un avis favorable aux demandes d'autorisations uniques pluriannuelles de prélèvement d'eau à des fins d'irrigation agricole pour les bassins versants Yèvre-Auron situés dans le département du Cher, tel que figuré en annexe 1 de la délibération.

4. Acquisition de vélos à assistance électrique. Aide de la Ville :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

d'autoriser M. le Maire ou M. le Maire-Adjoint délégué à l'Ecologie et au Développement Durable, à attribuer une aide de la Ville à tout Berruyer faisant l'achat d'un vélo à assistance électrique, jusqu'à épuisement de l'enveloppe 2018 de 5 000 €, en conditionnant et modulant ce soutien selon le quotient familial, comme indiqué dans la délibération.

5. Jumelages et Relations Internationales. Subventions 2018 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

de donner son accord pour l'octroi des subventions indiquées ci-dessous :

Subventions de fonctionnement :

• Association France Espagne.....	430 €
• Association France Grande-Bretagne	430 €
• Association France Italie	430 €
• Association France Pologne.....	430 €
• Association France-Portugal de Bourges	430 €
• Association Franco Allemande du Cher	430 €
• Comité de Bourges de l'association départementale Franco Russe du Cher	430 €
• Berry Québec	380 €
• Centre culturel d'Echanges Internationaux par l'Espéranto de Bourges.....	100 €

Subventions à verser à titre d'actions avec les villes jumelles :

- Association France Grande-Bretagne 960 € (bourses de voyages)
- APUIS 400 € (accueil Augsburg)
- Association Franco Allemande du Cher 200 € (section jeunes)
- Association Franco Allemande du Cher 800 € (accueil Augsburg)

étant précisé que Mmes et MM. les Maires-Adjoints et les Conseillers Municipaux, intéressés à la présente délibération, ne prennent pas part au vote.

Délibérations présentées par M. CHARPAGNE : Culture

6. Réseau des Bibliothèques de Bourges. Demande de remise gracieuse de Mme Laura BERTHE :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

1. d'accorder à Mme Laura BERTHE une remise gracieuse de 129,54 € correspondant au titre n° 3347 émis le 15 septembre 2017 ;
2. d'autoriser M. le Maire, ou M. le Maire-Adjoint délégué à la Culture, à signer les pièces indispensables à son exécution.

7. Equipement Culturel Le Hublot. Spectacles de la saison 2018/2019. Conventions et contrats :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

d'autoriser M. le Maire, ou M. le Maire-Adjoint délégué à la Culture, à signer et à suivre l'exécution de tous les documents se rapportant à la délibération, notamment les conventions avec tous les partenaires, ainsi que les différents types de contrats.

8. Festival "Un Été à Bourges" 2018. Conventions et contrats :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

1. d'approuver l'opération « Un Été à Bourges » 2018 ;
2. d'autoriser M. le Maire, ou M. le Maire-Adjoint délégué à la Culture, à signer tous les documents se rapportant à la délibération, notamment les contrats artistiques, les conventions avec tous les partenaires, et à en suivre l'exécution.

9. Printemps de Bourges 2018. Hébergement sommaire. Convention de prestation entre l'Etat, la Ville de Bourges et la Ligue de l'Enseignement-Fédération des Œuvres Laïques :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

1. d'autoriser M. le Maire, ou M. le Maire-Adjoint délégué à la Culture, à signer la convention tripartite de prestation entre l'État, la Ville de Bourges et la Ligue de l'Enseignement - Fédération des Œuvres Laïques du Cher mettant en place le dispositif d'hébergement sommaire pendant l'édition 2018 du Printemps de Bourges, et à en suivre l'exécution ;
2. d'autoriser le versement d'une aide de 6 000 € à la Ligue de l'Enseignement pour la réalisation de cette prestation sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires au budget 2018.

10. Printemps de Bourges 2018. Convention annuelle entre la Ville de Bourges et la S.A.S. Le Printemps de Bourges :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

1. de donner son accord pour le versement du solde de la subvention de 343 700 € au titre du fonctionnement (montant total 607 700 €) ;
2. d'autoriser M. le Maire, ou M. le Maire-Adjoint délégué à la Culture, à signer la convention annuelle relative à l'organisation du 42^{ème} Printemps de Bourges, et à en suivre l'exécution.

étant précisé que Mmes et MM. les Maires-Adjoints et les Conseillers Municipaux, intéressés à la présente délibération, ne prennent pas part au vote.

11. Associations Culturelles. Subventions 2018 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

de donner son accord pour l'octroi des subventions culturelles indiquées dans la délibération.

étant précisé que Mmes et MM. les Maires-Adjoints et les Conseillers Municipaux, intéressés à la présente délibération, ne prennent pas part au vote.

Délibération présentée par Mme MORDANT : Action Sociale, Santé

12. Centre communal d'action sociale. Subvention d'équilibre 2018 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

1. d'autoriser le versement d'une subvention d'équilibre d'un montant maximum de 3 207 000 € au profit du CCAS au titre de l'exercice 2018, étant précisé que cette subvention pourra faire l'objet d'un ajustement à la baisse si le Compte Administratif prévisionnel 2018 du CCAS, établi en fin d'exercice, et au plus tard au cours de la journée complémentaire, fait apparaître un résultat excédentaire ;
2. d'autoriser M. le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la délibération.

étant précisé que Mmes et MM. les Maires-Adjoints et les Conseillers Municipaux, intéressés à la présente délibération, ne prennent pas part au vote.

Délibérations présentées par Mme SERRE : Administration Générale et Anciens Combattants

13. Relations avec les associations patriotiques. Subventions 2018 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

de donner son accord pour l'octroi des subventions aux associations patriotiques indiquées ci-dessous :

Subventions de fonctionnement :

- Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation. DT 18 300 €
- Amicale des anciens et sympathisants des 95ème RI et 85ème RI 300 €
- Association Nationale des anciens combattants et amis de la résistance –
Comité Local de Bourges 300 €
- Fédération Nationale des Anciens Combattants AFN (FNACA)..... 300 €
- Union Départementale des Associations de Combattants et de Victimes de
Guerre (UDAC)..... 3 000 €
- Association Départementale des Combattants et Prisonniers de Guerre et
Combattants d'Algérie Tunisie Maroc 300 €
- Union Départementale des Sous-Officiers en Retraite et de la Nièvre 300 €

étant précisé que Mmes et MM. les Maires-Adjoints et les Conseillers Municipaux, intéressés à la présente délibération, ne prennent pas part au vote.

14. Conseil Départemental de l'Accès au Droit du Cher (C.D.A.D). Participation financière de la Ville de Bourges pour 2018 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

de donner son accord pour le versement d'une subvention de 5000 € au Conseil Départemental de l'Accès au Droit du Cher pour l'année 2018.

étant précisé que Mmes et MM. les Maires-Adjoints et les Conseillers Municipaux, intéressés à la présente délibération, ne prennent pas part au vote.

Délibération présentée par M. REBEYROL : Urbanisme

15. Bien situé Plantes des Bois Verts à Bourges. Parcelles communales YB 43 et YB 128. Constitution d'une servitude de passage de canalisation d'eau potable au profit de Mme BONY :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

1. d'autoriser la création d'une servitude de passage d'une canalisation d'eau potable sur les parcelles communales cadastrées YB 43 et YB 128, sises Plantes des Bois Verts à Bourges au profit de Mme BONY ; ces parcelles en nature de chemin supporteront la servitude sous l'accotement, sur une longueur de 200 m et une largeur de 30 cm conformément au plan joint à la délibération ;
2. de fixer le montant de l'indemnité perçue par la Ville de Bourges, pour la constitution de ladite servitude, à 1 500 € ;
3. de laisser à la charge de Mme BONY ou à toute personne physique ou morale s'y substituant, qui s'y oblige, les frais d'acte ;
4. d'autoriser M. le Maire, ou M. le Maire-Adjoint délégué à l'Urbanisme, à signer les actes correspondants, ainsi que tous accessoires nécessaires.

Délibérations présentées par M. GUINOT : Patrimoine et Tourisme, Communication et Promotion de la Ville

16. Maison de la Culture de Bourges. Animations autour de 2 films projetés au cinéma de la Maison de la Culture. Convention de partenariat :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

1. de donner son accord sur le partenariat entre la Ville de Bourges et la Maison de la Culture pour l'organisation des deux actions au mois d'avril 2018 citées ci-dessous :
 - « Bascoulard et nous », le 14 avril 2018 ;
 - « Mémoire filmée de Bourges », le 19 avril 2018 ;
2. d'autoriser M. le Maire, ou M. le Maire-Adjoint délégué au Tourisme et au Patrimoine, à signer la convention correspondante et tout document se rapportant à la délibération, et à en suivre l'exécution.

17. Associations Tourisme et Patrimoine. Subventions 2018 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

de donner son accord pour l'octroi des subventions énumérées ci-dessous :

- Association des Villes de France de Bourges 1 000 €
- Centre Associatif du Hameau de la Fraternité 1 200 €
- Cercle Généalogique du Haut-Berry 500 €
- Double Cœur 1 500 €
- Les Amis du Grand Orgue de la Cathédrale 2 000 €
- Les Amis de Jacques-Cœur 1 000 €
- Société d'Archéologie et d'Histoire du Berry 1 300 €
- Souvenir Marcel Bascoulard 500 €
- Souvenir Marcel Bascoulard 500 € (sub. exceptionnelle exposition)

étant précisé que Mmes et MM. les Maires-Adjoints et les Conseillers Municipaux, intéressés à la présente délibération, ne prennent pas part au vote.

18. Réseau des Musées. Procès-Verbal de récolement 2017. Modification :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

de modifier le nombre d'objets mentionnés dans la délibération n°39 du 15 février 2018 conformément au procès-verbal de récolement de 2017 joint à celle-ci.

19. Réseau des Musées. La Nuit Européenne des Musées 2018. Conventions :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

1. d'approuver la participation du Réseau des Musées à la Nuit Européenne des Musées 2018 ;
2. d'autoriser M. le Maire, ou M. le Maire-Adjoint délégué au Patrimoine et au Tourisme, à la Communication et à la Promotion de la Ville, à signer toutes les conventions relatives à l'organisation de cette manifestation et à en suivre l'exécution ;
3. de donner son accord pour la prise en charge, par le Réseau des Musées de la Ville, des frais d'hébergement, de restauration et d'engagement, inhérents à cet événement, s'il y a lieu.

20. Réseau des Musées. Musée des Meilleurs Ouvriers de France. Journées Européennes des Métiers d'Art. Conventions :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

1. d'approuver la participation du Réseau des Musées aux Journées Européennes des Métiers d'Arts ;
2. d'autoriser M. le Maire, ou M. le Maire-Adjoint délégué au Patrimoine et au Tourisme, à la Communication et à la Promotion de la Ville, à signer toutes les conventions relatives à l'organisation de cette manifestation au sein des Musée des Meilleurs Ouvriers de France et à en suivre l'exécution ;
3. de donner son accord pour la prise en charge, s'il y a lieu, par le budget de la Ville de Bourges des frais réels d'hébergement et de restauration sur présentation des originaux des factures acquittées par le bénéficiaire.

21. Réseau des Musées. Musée des Meilleurs Ouvriers de France. Nouveaux produits boutique. Tarifs :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

1. d'autoriser l'intégration des produits boutique suivants au stock de la régie du Musée des Meilleurs Ouvriers de France dans le cadre de l'exposition " MOF un jour... MOF toujours ! " :
 - le livre " *Cuisine leçons en pas à pas* " de Guillaume Gomez au prix de 30 €* ;
 - le livre " *Les Meilleurs Cocktails des Meilleurs Ouvriers de France* " de Maxime Hoerth et de Stéphane Ginouves au prix de 30 €* ;
 - le " *catalogue de l'exposition* " présenté au Musée des arts et métiers du CNAM au prix unitaire de 35 €* ;
 - le livre " *Raconte-moi l'artisanat* " de Jocelyne Nugue au prix unitaire de 8 €* ;des Marques-pages magnétiques au prix unitaire de 2 €.
** aucun ouvrage ne sera mis hors régie*
 - des créations de Béatrice Garranas :
 - des coupes papier au prix unitaire de 38 € ;
 - des pics à cheveux au prix unitaire de 19 € ; des lolitas au prix unitaire de 50 € ;
2. d'en adopter le prix de vente en boutique.

Délibérations présentées par M. MOUSNY : Travaux et Accessibilité

22. Aménagement de la rue Louis Mallet. 1ère tranche. Tronçon 1 : du boulevard de l'Avenir à la rue de Vauvert. Convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la Ville de BOURGES et la Communauté d'Agglomération de Bourges :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

1. d'approuver la convention relative à la co-maîtrise d'ouvrage sur le projet d'aménagement de la rue Louis Mallet ;
2. d'autoriser M. le Maire, ou M. le Maire-Adjoint délégué aux Travaux et à l'Accessibilité, à signer la convention correspondante avec la Communauté d'Agglomération, ainsi que tous les actes et documents se rapportant à cette opération et à en suivre l'exécution.

23. Regroupement des achats de la Ville de Bourges, du CCAS de la Ville de Bourges et de la Communauté d'Agglomération Bourges Plus. Avenant n°5 à la convention de groupement modificative :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

d'autoriser M. le Maire ou M. le Maire-Adjoint délégué aux Travaux et à l'Accessibilité, à signer l'avenant n°5 à la convention modificative du groupement de commandes avec la Communauté d'Agglomération de Bourges et le CCAS de la Ville de Bourges et à en suivre l'exécution.

24. Exploitation des installations de chauffage des bâtiments communaux raccordés au chauffage urbain . Avenant n°3 au marché n°14012 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

d'autoriser M. le Maire, ou M. le Maire-Adjoint délégué aux Travaux et à l'Accessibilité, à signer l'avenant n° 3 avec la Société ENGIE AXIMA pour la maintenance des installations de chauffage des bâtiments communaux raccordés au chauffage urbain dont le montant annuel forfaitaire cumulé est ramené à 242 267,94 €, et à en suivre l'exécution.

Délibérations présentées par Mme MICHEL : Affaires Scolaires, Famille

25. Modification des rythmes scolaires. Retour à la semaine des 4 jours :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

de prendre acte des conclusions de la concertation et de la demande de M. le Maire au Directeur Académique de déroger à la semaine dite de 4,5 jours.

26. Direction de l'Enseignement et des Loisirs Educatifs. Organisation d'une classe de découverte. Participation de la Ville :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

de donner son accord pour le versement d'une subvention de 250 € à l'Ecole des Pijolins pour l'organisation d'une classe de découverte.

27. Enseignement du 1^{er} degré. Subventions 2018 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

de donner son accord pour le versement des subventions indiquées ci-dessous :

Subvention de fonctionnement au titre de l'année 2018 :

- Délégués Départementaux de l'Education Nationale (DDEN) 18800 €

Subvention de fonctionnement au titre de l'année 2018 :

- Association culturelle Rallye Mathématiques du Centre 300 €
- Défense et Promotion de la Langue Française – Délégation du Cher..... 250 €

étant précisé que Mmes et MM. les Maires-Adjoints et les Conseillers Municipaux, intéressés à la présente délibération, ne prennent pas part au vote.

28. Loisirs Educatifs. Associations locales. Subventions 2018 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

de donner son accord pour le versement des subventions indiquées ci-dessous :

*** Subventions de fonctionnement :**

- Centre de vacances BERRY TUDY 1 500 €
- Scouts et Guides de France 1 500 €

étant précisé que Mmes et MM. les Maires-Adjoints et les Conseillers Municipaux, intéressés à la présente délibération, ne prennent pas part au vote.

29. Barème de participation des familles à la Restauration Scolaire, aux Accueils Périscolaires, aux Centres de Loisirs et aux Activités de Quartiers :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

par 38 voix "pour" et 11 abstentions (Groupe de l'Opposition)

de bien vouloir approuver les tarifs tels qu'ils figurent dans les tableaux de la délibération pour la participation des familles à la Restauration Scolaire, aux Activités Périscolaires, aux Accueils Périscolaires, aux Centres de Loisirs et aux Activités de Quartiers.

30. Service Loisirs Educatifs. Barème de participation des familles aux activités du CATSS :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

par 38 voix "pour" et 11 abstentions (Groupe de l'Opposition)

d'adopter la grille tarifaire relative à la participation des familles aux activités du C.A.T.S.S., applicable à compter du 1^{er} mai 2018 ;

31. Service Loisirs Educatifs. Barème de participation des familles aux activités des Centres de Vacances :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

par 38 voix "pour" et 11 abstentions (Groupe de l'Opposition)

d'adopter la grille tarifaire relative à la participation des familles aux activités des Centres de Vacances, qui sera applicable à compter du 1^{er} mai 2018.

Délibération présentée par Mme BONNEFOY : Sports

32. Associations sportives. Subventions 2018 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

de donner son accord sur l'octroi des subventions sportives énumérées dans la délibération.

étant précisé que Mmes et MM. les Maires-Adjoints et les Conseillers Municipaux, intéressés à la présente délibération, ne prennent pas part au vote.

Délibérations présentées par M. le Maire :

33. Compte rendu des décisions du Maire agissant par délégation du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

de donner acte au Maire du compte rendu des décisions prises par délégation du Conseil Municipal depuis la séance du 15 février 2018.

34. Association Centre Associatif - Hameau de la Fraternité. Modification des statuts. Désignation des délégués :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

par 38 voix "pour" et 6 abstentions (Mme FELIX, M. FRAGNIER, Mme SINSOULIER, Mme BEZOU, M. LEFELLE, M. CROTTE)

de désigner Mme Ghislaine LAUTREC, Conseillère Municipale et M. Pascal TINAT, Maire-Adjoint délégué à la Politique de la Ville et à la Jeunesse, pour siéger au sein de l'Association Centre Associatif – Hameau de la Fraternité.

étant précisé que M. GUERINEAU, Mme BIGUIER, M. BEDIN, Mme BESSARD, Mme LANGER (pouvoir à Mme BESSARD), ne prennent pas part au vote

35. Manifestation Course hippique « Prix de la Ville de Bourges » à l'Hippodrome de Lignières. Subvention à la société des Courses Hippiques de Lignières en Berry :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

de verser une subvention de 700 € à la Société des Courses Hippiques de Lignières pour la réunion « Prix de la Ville de Bourges » le 8 avril 2018.

36. Manifestation "La Descente Infernale". Edition 2018. Convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Bourges et la SARL Signature Frissons. Attribution d'une subvention :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

par 43 voix "pour" et 6 abstentions (Mme FELIX, M. FRAGNIER, Mme SINSOULIER, Mme BEZOU, M. LEFELLE, M. CROTTE)

1. d'attribuer une subvention maximale de 42 000 € TTC et d'autoriser la mise à disposition de moyens à la SARL Signature Frissons pour la réalisation de la manifestation " La Descente Infernale " qui se déroulera le 23 juin 2018 ;
2. d'autoriser M. le Maire, ou M. le Maire-Adjoint délégué, à signer la convention d'objectifs entre la Ville de Bourges et la SARL Signature Frissons, ainsi que tous documents s'y rapportant et en assurer l'exécution.

37. Direction des Ressources Humaines. Protection fonctionnelle à un agent :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

1. d'accorder l'octroi de la protection fonctionnelle sollicitée ;
2. de ne prendre en charge les frais que partiellement, si le montant des honoraires facturés ou déjà réglés est manifestement excessif au regard des pratiques tarifaires habituelles dans la profession, de la nature des prestations effectivement accomplies ou du niveau des difficultés présentées par le dossier ;
3. d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à mettre en œuvre cette protection fonctionnelle.

38. Direction des Ressources Humaines. Communauté d'agglomération de Bourges. Convention de mise à disposition d'un agent communautaire (Centre d'Information Europe Direct - CIED) :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

par 44 voix "pour" et 5 abstentions (M. GUERINEAU, Mme BIGUIER, M. BEDIN, Mmes BESSARD et LANGER (pouvoir à Mme BESSARD))

1. d'approuver la convention entre la Communauté d'Agglomération de Bourges et la Ville de Bourges portant sur la mise à disposition du personnel communautaire chargé de l'animation du Centre d'Information Europe Direct de la Ville de Bourges ;
2. d'autoriser M. le Maire, ou le Maire-Adjoint délégué, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la délibération et à en suivre l'exécution.

39. Direction des Ressources Humaines. Tableau des effectifs. Créations de postes :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

par 38 voix "pour" et 11 abstentions (Groupe de l'Opposition)

d'approuver les créations et les modifications de postes, conformément au tableau joint à la délibération.

40. Communauté d'Agglomération de Bourges. Approbation du rapport de la CLECT du 16 janvier 2018 relatif à la proposition d'intégration de la dotation de solidarité communautaire dans l'attribution de compensation :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

par 43 voix "pour" et 6 abstentions (Mme FELIX, M. FRAGNIER, Mme SINSOULIER, Mme BEZOU, M. LEFELLE, M. CROTTE)

1. d'approuver la révision du Pacte Financier et Fiscal de Solidarité Communautaire entre Bourges Plus et ses communes membres annexé à la délibération et de traduire ainsi l'engagement de notre commune d'en accepter les règles et préconisations ;
2. d'approuver la suppression de la Dotation de Solidarité Communautaire à compter de 2018 ;
3. d'approuver l'abondement de l'Attribution de Compensation versée par le Communauté d'Agglomération Bourges Plus à la commune de Bourges d'un montant de 122 800 €, conformément à la délibération n° 25 du Conseil Communautaire du 19 février 2018 adoptée au vu du rapport de la CLECT du 16 janvier 2018.

41. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

par 38 voix "pour", 5 voix "contre" (M. GUERINEAU, Mme BIGUIER, M. BEDIN (pouvoir à M. GUERINEAU), Mme BESSARD, Mme LANGER (pouvoir à Mme BESSARD)) et 6 abstentions (Mme FELIX, M. FRAGNIER, Mme SINSOULIER, Mme BEZOU, M. LEFELLE, M. CROTTE)

de fixer, pour 2018, les taux d'imposition comme suit (inchangés par rapport à 2017) :

- Taxe d'habitation..... 19,01 %
- Taxe foncière (bâti) 26,20 %
- Taxe foncière (non bâti) 39,23 %

42. Budget principal. Budget primitif 2018 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

par 36 voix "pour", 11 voix "contre" (Groupe de l'Opposition) et 2 abstentions (M. MOUSNY et Mme BERGERAULT)

d'adopter le budget primitif 2018 du budget principal qui s'équilibre en dépenses et en recettes à **90 635 461 €** en fonctionnement et **46 316 126 €** en investissement, tel qu'il a été présenté :

- par chapitre pour la section de fonctionnement ;
- par chapitre pour la section d'investissement, avec les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans vote formel sur chacun des chapitres ;
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

43. Budget annexe des activités soumises à TVA. Budget primitif 2018 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

par 38 voix "pour" et 11 voix "contre" (Groupe de l'Opposition)

d'adopter le budget primitif 2018 du budget annexe des activités soumises à TVA qui s'équilibre en dépenses et en recettes à **1 916 123 €** en fonctionnement et **719 351 €** en investissement, tel qu'il a été présenté :

- par chapitre pour la section de fonctionnement ;
- par chapitre pour la section d'investissement, sans les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans vote formel sur chacun des chapitres ;
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

44. Budget annexe du lotissement de la Bergerie. Budget primitif 2018 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

par 38 voix "pour" et 11 abstentions (Groupe de l'Opposition)

d'adopter le budget primitif 2018 du budget annexe du lotissement de la Bergerie qui s'équilibre en dépenses et en recettes à **395 500 €** en fonctionnement et **372 500 €** en investissement, tel qu'il a été présenté :

- par chapitre pour la section de fonctionnement ;
- par chapitre pour la section d'investissement, sans les chapitres « opérations d'équipement » ;

- sans vote formel sur chacun des chapitres ;
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

45. Budget annexe du lotissement de la Chancellerie. Clôture :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

par 38 voix "pour" et 11 abstentions (Groupe de l'Opposition)

1. d'autoriser la clôture du budget annexe du lotissement de la Chancellerie au 31 mars 2018 ;
2. d'autoriser Mme le Comptable Public de Bourges Municipale à procéder à la comptabilisation de cette clôture par des opérations d'ordre non budgétaires ;
3. d'autoriser Mme le Comptable Public de Bourges Municipale à transférer dans le budget principal de la Ville l'ensemble des comptes de bilan non soldé au jour du transfert et d'effectuer les compensations entre comptes qui s'avèreraient nécessaires à la clôture de ce budget ;
4. d'autoriser M. le Maire, ou le Maire-Adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la délibération.

46. Budget annexe du lotissement des Merlattes. Budget primitif 2018 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

par 38 voix "pour" et 11 abstentions (Groupe de l'Opposition)

d'adopter le budget primitif 2018 du budget annexe du lotissement des Merlattes qui s'équilibre en dépenses et en recettes à **250 000 €** en fonctionnement et **250 000 €** en investissement, tel a été présenté :

- par chapitre pour la section de fonctionnement ;
- par chapitre pour la section d'investissement, sans les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans vote formel sur chacun des chapitres ;
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

Avant de lever la séance, sur proposition de M. LEFELLE, le Conseil Municipal observe une minute de silence en mémoire du lieutenant-Colonel Arnaud BELTRAME et des 3 autres victimes de l'attentat de Carcassonne et Trèbes du 23 mars 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, M. le Maire lève la séance à 20 h40.

BOURGES, le 30 mars 2018

Pascal Blanc
Maire de Bourges
Président de Bourges Plus

L'intégralité du texte des délibérations peut être consultée au Secrétariat Général (porte 204) à